

NOUVEAU

POSTER TRI

"Ensemble, recyclons" !

Pour la première fois, sont réunis sur un seul document les consignes de tri et de préparation de l'ensemble des intrants en fin de vie collectés dans le cadre de la filière ADIVALOR.



<p>Fûts en plastique ou en métal</p> <p>Produits phytopharmaceutiques et oligo-éléments</p> <p>vidés, fermés</p> <p>à l'unité</p>	<p>Bidons en plastique</p> <p>Produits d'hygiène de l'élevage laitier</p> <p>Produits phytopharmaceutiques et oligo-éléments</p> <p>ouverts, rincés et égouttés</p> <p>en sachet ou à l'unité</p>	<p>Sacs, boîtes et bouchons</p> <p>Produits phytopharmaceutiques et oligo-éléments</p> <p>vidés et pliés</p> <p>en sachet</p>	<p>Big bags</p> <p>Engrais, amendements, semences et plants</p> <p>vidés et pliés</p> <p>en fagot</p>	<p>Sacs</p> <p>Engrais et amendements</p> <p>vidés, à plat</p> <p>en fagot</p>	<p>Films plastiques</p> <p>Entilage, Enrubannage, Couvertures de serres, Paillage, hors-sols, substration, petits tunnels</p> <p>balayés et secs, pliés et roulés</p> <p>secoués, pliés et roulés</p> <p>nettoyées et pliées</p> <p>nettoyés et pliés</p> <p>ficelés, en sachet ou en boule, roulées, roulés</p>	<p>PPNU</p> <p>Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables</p> <p>dans l'emballage d'origine</p> <p>Sau emballage rigide fermé bien avec mention "à détruire"</p>
---	---	---	---	--	---	---

au recto, l'ensemble des consignes : fûts, bidons, boîtes et sacs, big bags et sacs, films usagés, produits périmés

<p>TRI COLLECTE RECYCLAGE</p> <p>Ensemble, recyclons !</p> <p>Collecte et valorisation des intrants agricoles en fin de vie</p>	<p>Tout savoir sur ADIVALOR</p> <p>Créé en 2011, ADIVALOR est un consortium privé, sans but lucratif, adhérent aux actions de la filière agricole, ADIVALOR est votre partenaire le plus proche et plus fiable de gestion des déchets bio et non dangereux agricoles.</p> <p>Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de responsabilité partagée entre les différents acteurs de la filière agricole, à savoir : les producteurs, les distributeurs, les collecteurs, les transporteurs, les prestataires de traitement et les gestionnaires de déchets.</p> <p>1.200 distributeurs, collecteurs et transporteurs, sont impliqués dans le traitement des déchets agricoles.</p> <p>1.000 agriculteurs professionnels, sont impliqués dans la production et la distribution des produits agricoles.</p> <p>Les Chambres d'Agriculture et les autres organismes de développement agricole, accompagnent cette filière par des actions de sensibilisation et d'animation.</p> <p>ADIVALOR est une structure légère de 10 personnes. Pour connaître les modalités de votre intervention, contactez le distributeur "porteur" ou le plus proche responsable de votre territoire.</p> <p>Sur le site internet : www.adivalor.fr</p> <p>Retrouvez l'ensemble des informations de la filière : les listes et adresses des prestataires collecteurs, les documents à consulter et télécharger, un forum pour poser vos questions, etc.</p> <p>Vous pouvez également vous abonner gratuitement à la newsletter "TRI ADIVALOR", dans la rubrique "Actualités" de site.</p>	<p>Pour une agriculture responsable</p> <p>En matière de gestion des déchets, ces 10 dernières années ont vu le développement, sur le plan réglementaire, du concept de "devenir responsable". Ce principe a inspiré les producteurs de déchets, mais également les distributeurs, les collecteurs et transporteurs du produit à l'origine du déchet. Ces intervenants ont en commun dans le cadre de l'ensemble des actions de la filière agricole de garantir un traitement des déchets agricole de qualité, sûr, respectueux de l'environnement et de l'économie.</p> <p>Rappel réglementaire</p> <p>Agencement, utilisation, stockage, transport, traitement des déchets agricoles, tous les intervenants de la filière agricole, sont tous responsables de l'application de la réglementation relative à la gestion des déchets agricoles (DPA) en vertu de la Directive 2008/98/CE.</p> <p>Le triage et l'emballage des déchets sont essentiels, et doivent être effectués en respectant les consignes de tri et d'emballage. Ces consignes sont disponibles sur le site internet de la filière agricole (www.ensemble-recyclons.com).</p> <p>pour votre sécurité</p> <p>ADIVALOR est une structure légère de 10 personnes. Pour connaître les modalités de votre intervention, contactez le distributeur "porteur" ou le plus proche responsable de votre territoire.</p>	<p>Pour bénéficier du service de collecte</p> <ul style="list-style-type: none"> Les collectes sont réservées aux utilisateurs professionnels : agriculteurs, entreprises d'élevage, viticulteurs, etc. Vous devez respecter le plus strictement possible les consignes de tri et d'emballage. Vous devez respecter le plus strictement possible les consignes de tri et d'emballage. Les emballages doivent être parfaitement vidés et les produits à plat. Les produits doivent être secs et pliés. Les produits doivent être secs et pliés. Les produits doivent être secs et pliés. <p>Attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas de non respect des consignes, le distributeur pourra refuser la reprise de vos déchets. Les fûts doivent être vides, rincés et égouttés. Les big bags doivent être secs et pliés. Les produits doivent être secs et pliés. Les produits doivent être secs et pliés. <p>Le principe de responsabilité partagée est au cœur de la filière agricole. ADIVALOR est votre partenaire le plus proche et plus fiable de gestion des déchets bio et non dangereux agricoles.</p>	<p>Que deviennent les plastiques collectés ?</p> <p>L'agriculture française est Championne d'Europe en matière de recyclage. Cette réussite est due à la filière agricole, à la filière industrielle et à la filière domestique. ADIVALOR est votre partenaire le plus proche et plus fiable de gestion des déchets bio et non dangereux agricoles.</p> <p>Depuis 2011, l'engagement des acteurs de la filière agricole a permis de passer d'un taux de collecte de 50% à un taux de 95%. ADIVALOR est votre partenaire le plus proche et plus fiable de gestion des déchets bio et non dangereux agricoles.</p> <p>Le soutien des pouvoirs publics</p> <p>Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et ADIVALOR ont signé, le 3 février 2011, un accord-cadre relatif à la filière agricole.</p>	<p>La ferme France, chaque jour plus propre</p> <p>Depuis 2011, l'engagement des acteurs de la filière agricole a permis de passer d'un taux de collecte de 50% à un taux de 95%. ADIVALOR est votre partenaire le plus proche et plus fiable de gestion des déchets bio et non dangereux agricoles.</p> <p>Rappel réglementaire</p> <p>Agencement, utilisation, stockage, transport, traitement des déchets agricoles, tous les intervenants de la filière agricole, sont tous responsables de l'application de la réglementation relative à la gestion des déchets agricoles (DPA) en vertu de la Directive 2008/98/CE.</p>	<p>Information spéciale PPNU</p> <p>Produit Phytopharmaceutique Non Utilisable</p> <p>Le produit phytopharmaceutique est un produit destiné à la protection des cultures (herbicides, fongicides, insecticides). Il est interdit de l'utiliser dans les champs, les vergers, les jardins, les parcs, etc.</p> <p>Rappel réglementaire</p> <p>Agencement, utilisation, stockage, transport, traitement des déchets agricoles, tous les intervenants de la filière agricole, sont tous responsables de l'application de la réglementation relative à la gestion des déchets agricoles (DPA) en vertu de la Directive 2008/98/CE.</p>	<p>Comment éviter de générer des PPNU ?</p> <p>Il est essentiel de choisir des produits adaptés à vos besoins et de les utiliser de manière responsable. ADIVALOR est votre partenaire le plus proche et plus fiable de gestion des déchets bio et non dangereux agricoles.</p>
---	---	---	---	---	---	--	--

au verso, les principes et le fonctionnement de la filière, les rappels réglementaires, le recyclage ...

BDC octobre 2011





POSTER TRI

"Ensemble, recyclons" !

format ouvert : L 96 x H 33,6 cm
livré plié : L 12 x H 33,6 cm
par paquets de 50 exemplaires

→ Bon de commande à faxer
au 04 72 00 80 80

Je commande _____ paquets de 50 exemplaires

Nom/Prénom* _____

Société* _____

Adresse* _____

Code postal* _____ Ville* _____

Téléphone* _____

Email* _____

*Mentions obligatoires.

Tampon de la société

Bon de commande à faxer au 04 72 00 80 80

